

875

**Mémorial**  **Memorial**  
du des  
**Grand-Duché de Luxembourg.** **Großherzogtums Luxemburg.**

Mardi, 21 décembre 1937.

N° 84

Dienstag, 21. Dezember 1937.

Le Conseil de Gouvernement a le regret de porter à la connaissance de la population luxembourgeoise le décès de Monsieur Etienne SCHMIT, Ministre de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie et des Transports.

Le défunt, qui a consacré une large part de son existence au service du pays, est décédé le 19 décembre à une heure de l'après-midi dans sa demeure.

Les funérailles officielles auront lieu le mercredi, 22 décembre 1937.

Luxembourg, le 20 décembre 1937.

Les Membres du Gouvernement,  
P. Dupong.  
Jos. Bech.  
N. Margue.  
P. Krier.  
R. Blum.

**Circulaire aux administrations communales et aux membres du personnel enseignant.**

Dans le cadre des mesures qui sont à prendre pour enrayer la propagation de la fièvre aphteuse, il importe de dispenser de la fréquentation scolaire tous les enfants domiciliés dans des maisons ou des fermes dans lesquelles la fièvre aphteuse a été constatée. Il incombera aux administrations communales de veiller à ce que ces enfants soient strictement isolés de tout contact avec d'autres enfants.

Luxembourg, le 18 décembre 1937.

*Le Ministre de l'Instruction publique,*  
**Nic. Margue.**

**Avls. — Règlement communal.** — En séance du 8 novembre 1937, le conseil communal d'Ettelbruck a modifié le règlement sur les raccordements à l'égout collecteur de cette ville. — Cette modification a été dûment publiée. — 14 décembre 1937.

**Caisse d'épargne. — Déclaration de perte de livrets.** — Aux dates des 13 et 14 décembre 1937, les livrets n<sup>os</sup> 344191 et 341908 ont été déclarés perdus.

Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne et à faire valoir leurs droits.

Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux. — 17 décembre 1937.

— **Annulation de livrets perdus.** — Par décision de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en date du 13 décembre 1937, les livrets n<sup>os</sup> 357719 et 505366 ont été annulés et remplacés par des nouveaux. — 17 décembre 1937.